

Objet : Création d'une régie temporaire de recettes dans le cadre de l'organisation de la journée « Bien vieillir en Baronnies provençales...et chez soi » à Nyons le vendredi 22 mai 2015

Vu la délibération n° 2015-02-25 du Comité Syndical du 6 février 2015 concernant la journée d'information sur le "Bien vieillir en Baronnies provençales...et chez soi " du vendredi 22 mai 2015.

Le Président expose :

Le Pnr des Baronnies provençales, à la demande des acteurs locaux de la santé, notamment le réseau Régage26 située à Buis les Baronnies, organise en lien étroit avec ce dernier, une première journée « Bien vieillir dans les Baronnies provençales...et chez soi », le 22 mai 2015. Cette journée se déroulera en partenariat avec les Hôpitaux de Nyons et Buis, le CLIC, le CRSAS, le CARSAT et Atouts prévention Rhône-Alpes. Elle a pour objectif d'anticiper l'accompagnement des personnes et de traiter la question du comment bien vieillir et du mieux vivre chez soi.

Conformément à la Charte du Pnr des Baronnies Provençales, « Irriguer le territoire de services essentiels à sa vitalité et sa cohésion », le SMBP a choisi d'assurer son organisation par la mise en place de stands, ateliers et conférences qui pourront donner lieu à la perception de recettes.

Afin de simplifier la gestion administrative, le Président propose que :

- Soit créée une régie de recette permettant d'encaisser le produit des participations aux animations de la journée sur les stands.
- Chaque participation soit accompagnée d'un bulletin d'inscription confirmant les besoins du participant et le montant de la participation.
- Les recettes soient encaissées par chèque.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

Vu l'avis conforme du Comptable Assignataire, en date du 7 avril 2015.

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Valide** le principe de participation tel que présenté ci-dessus.
- **Décide** de la création d'une régie temporaire permettant d'encaisser le produit des participations aux stands.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD